

PARTICIPANTS OBLIGATOIRES

PROCEDURE D'EXTENSION

Pour les seuls participants obligatoires au mouvement, si les vœux formulés en liste 1 et en liste 2 n'ont pas permis de donner une affectation à l'agent, celui-ci partira en extension. Les postes obtenus en extension le seront à titre provisoire. Les vœux précis formulés en liste 1 seront considérés comme indicatifs pour cette procédure.

En cas de non-participation au mouvement d'un enseignant non titulaire d'une affectation à titre définitif, celui-ci sera affecté automatiquement et à titre définitif selon la procédure d'extension.

La table d'extension est unique quels que soient les vœux formulés en liste 1.

L'étude de l'extension fonctionnera selon le modèle suivant (à partir de l'ordonnancement arrêté au niveau départemental):

- Examen en premier des postes vacants correspondant au MUG classé en premier dans l'extension selon l'ordonnancement prédéfini des zones infra-départementales ;

- Puis, le cas échéant, examen des postes vacants correspondant au MUG classé en rang 2 dans l'extension selon l'ordonnancement prédéfini des zones infra-départementales. Ainsi de suite.

Ordonnancement de regroupements de MUG du département du Tarn

MUG 1	MUG 2	MUG 3	MUG4	MUG 5
DIRECTION 8-9 CLASSES	DIRECTION 2 à 7 CLASSES	ASH	ENSEIGNANTS	REMPLACEMENT
DIR_8	DIR_2	ASH	ENS	REMP
élémentaire 9 classes	élémentaire 7 classes	Ens SEGPA option F	dir élémentaire 1 classe	TR (titulaire remplaçant)
élémentaire 8 classes	élémentaire 6 classes	ULEC G0176	dir maternelle 1 classe	
	élémentaire 5 classes	UEE G0176	ECEL sans spécialité	
	maternelle 5 classes	UEE G0180	ECMA sans spécialité	
	élémentaire 4 classes		TD (titulaire départemental)	
	maternelle 4 classes			
	élémentaire 3 classes			
	maternelle 3 classes			
	élémentaire 2 classes			
	maternelle 2 classes			

Ordonnancement des zones infra-départementales du département du Tarn :

zone 1	ALBI
zone 2	CASTRES
zone 3	CARMAUX
zone 4	GAILLAC
zone 5	LAVAUUR
zone 6	MAZAMET

1 - L'extension va étudier l'ensemble des postes vacants disponibles correspondant au « MUG1 » en Z1 puis en Z2 ; en Z3 ;.... jusqu'à la zone 6,

2 - Si l'agent n'a pu être satisfait, l'extension va étudier ensuite l'ensemble des postes vacants disponibles correspondant au « MUG2 » en Z1 ; en Z2 ; en Z3 ;jusqu'à la zone 6,

3 – Si l'agent n'a toujours pas pu être satisfait, l'extension va étudier l'ensemble des postes vacants disponibles correspondant au « MUG3 » en Z1 ; en Z2 ; en Z3 ; Jusqu'à la zone 6, etc.....